

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 14 décembre 2021 à 19h30 en présentiel. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville et Francis Lamarre ainsi que Mesdames Lyne Morin et Edith Lamoureux

Absences : Madame Emmanuelle Prud'homme et Monsieur Jonathan Bolduc-Dufour

Également présente : Madame Joance Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI)
4. Période de questions portant sur le programme triennal d'immobilisations seulement
5. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2021-12-233 Il est proposé par Mme Edith Lamoureux, appuyé par Mme Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une séance extraordinaire soit ouverte à 19h30. ADOPTÉE.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-12-234 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par Mme Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. ADOPTÉE.

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI)

2021-12-235 Il est proposé par Mme Lyne Morin, appuyé par M. Michel Bonneville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 soit adopté tel que présenté. ADOPTÉE.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS SEULEMENT

Les élus répondent aux questions posées par les citoyens dans la salle.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-12-236 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Edith Lamoureux, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 19h32. ADOPTÉE.

Martin Thibert,
Maire

Joance Martin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière